Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260709-2026_05_01-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept juillet deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Stéphane COTTY :

Etaient présents :
Stéphane COTTY-Stéphane FAILLER-Murielle SANQUER-Sabrina LE ROUZIC-Denis VERGNAUD-Emmanuelle LE GALL-Emma HERVE-Mathieu PINSEC-Kevin COIGNAT-Bernard MOLINE-Vincent BOULANGER-Céline TOULANCOAT-Dimitri SALIC

Absents excusés :

Aurélie CADIOU donne procuration à Emmanuelle LE GALL

Aurélie GUYADER

Le quorum est atteint.

Délibération 2026 05 01 : Approbation du procès-verbal de séance 5 juin 2026

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la Séance du 5 juin 2026 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal le 2 juillet 2026.
Monsieur Le Maire soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée.

Résultat du vote
3 absentions : Vincent BOULANGER, Céline TOULANCOAT, Dimitri SALIC
11 votes pour : Stéphane COTTY, Stéphane FAILLER, Murielle SANQUER, Sabrina LE ROUZIC, Denis VERGNAUD, Emmanuelle LE GALL, Mathieu PINSEC, Emma HERVE, Kevin COIGNAT, Aurélie CADIOU (par procuration donnée à Emmanuelle LE GALL), Bernard MOLINE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de séance du 5 juin 2026.

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Kevin COIGNAT

Le Maire,
Stéphane COTTY

MAIRIE DE PLOUNEVEZEL (Finistère)